



PREFET D'EURE ET LOIR

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Région Centre-Val
de Loire
Unité
Départementale
D'Eure et Loir

RECEPISSE DE DECLARATION
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE
N°SAP/819829441

et formulée conformément à l'article L 7232-1-1 du code du travail

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet d'Eure et Loir du 1^{er} mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2013 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité départementale de la Direccte d'Eure et Loir,

Le Préfet d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, et par délégation, le Directeur du Travail responsable de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direccte Centre-Val de Loire,

C O N S T A T E :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée le 6 octobre 2016 auprès de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direccte Centre-Val de Loire par :
L'auto-entrepreneur Monsieur BOULLE Alain
37 rue du faubourg St-Jacques
28190 PONTGOUIN

Siret : 81982944100016

Départementale d'Eure et Loir, 13 rue du D. Haye à Chartres (28000) Tél 02 37 18 79 00
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direction) Unité



Patrick MARCHAND


Pour le préfet et par délégation du directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,
Le directeur de l'Unité Départementale d'Eure et Loir,

Fait à Chartres, le 7 octobre 2016

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

- exercice des activités autres que celles déclarées dans la déclaration.
- et des dispositions de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.
- quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin du premier semestre de l'année en cours], perd le bénéfice des dispositions de l'article L. 7232-21 (états trimestriels d'activité, tableau statistique annuel et bilan quinquennal) et 5° de l'article R. 7232-19 ou qui méconnaît, de façon répétée, après mise en demeure par le préfet résidé sans effet, les obligations définies à l'article R. 4°, 5° et 6° de l'article R. 7232-19 ou de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux

La présente déclaration pourra être retirée si l'organisme agréé :

Toute modification concernant la structure (transfert de siège social, ouverture d'une nouvelle implantation...) ou les activités exercées déclara, sous peine de retrait de déclaration, faire l'objet d'une déclaration modifiable auprès de l'Unité territoriale d'Eure et Loir de la Direction Centre.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvert droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et l'article L 241-10 du code de la sécurité sociale.

- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains ».
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Entretenir de la maison et travaux ménagers,

Les activités déclarées sont les suivantes :

Monsieur BOULLE Alain exerce son activité selon le mode prestataire.

Ce récépissé n'est pas limité dans le temps.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Monsieur BOULLE Alain.